

La CGT Finances publiques 31

à

M. le directeur régional des Finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne

Toulouse, le 30 octobre 2020

En préambule, nous tenons à vous exprimer que cette nouvelle période de confinement, déjà anxiogène en elle-même, ne doit pas être consacrée au démantèlement de la DGFIP. Outre le fait que notre revendication est toujours l'abandon du « NRP » et des contre-réformes en cours, l'urgence, aujourd'hui, est bien la protection des agents et la gestion de la crise sanitaire et non la mise en œuvre du « NRP ». Aussi, nous vous demandons, a minima, de renoncer à la mise en œuvre des restructurations « NRP » prévues au 1^{er} janvier 2021 en Haute-Garonne.

De surcroît, il ne serait pas raisonnable, compte tenu des toutes les tâches répertoriées préalables à la mise en place de ces restructurations, de croire que les services impactés vont être en mesure de préparer de manière sérieuse les multiples transferts et fusions que vous souhaitez imposer. Ce serait un mépris incroyable pour les collectivités et les citoyens usagers de nos services. Nous souhaitons vous entendre sur ces points.

Vous trouverez, ci-après, quelques questions auxquelles nous aimerions avoir des réponses cet après-midi :

- Les réunions bilatérales « listes d'aptitude » des 6 et 13 novembre sont elles maintenues ?
- Nous avons saisi le CHSCT et la direction concernant la potentielle toxicité des masques blancs en tissu qui nous ont été distribués en Haute-Garonne. En visite au CPS la semaine dernière, vous avez évoqué oralement une discussion avec le secrétaire général de la préfecture qui vous aurait dit que les masques fournis à la DRFiP n'étaient pas de marque Dim mais Corèle. Il vous a été demandé ce jour-là un écrit avec les copies de factures justifiant ces faits. À ce jour, les représentants des personnels et les agents n'ont, semble-t-il, toujours pas été informés sur le sujet.
- Il y a nécessité de rappeler la possibilité d'aménagement des horaires, du décalage des heures de prise et de fin de service, notamment pour les collègues utilisant les transports en commun, et nous vous demandons que soit offerte aux agents la possibilité de réduire la quotité journalière de travail en fonction des situations particulières (en cas de garde d'enfant non assurée en périscolaire par exemple).
- Nous vous demandons le rétablissement des frais de repas du fait de la fermeture probable des restaurants administratifs, dans les conditions établies lors du confinement du 1^{er} trimestre.
- Nous souhaitons que vous recensiez au plus vite les besoins en parking concernant les agents qui souhaitent utiliser leur voiture afin d'éviter les transports en commun.
- Les travailleurs nomades (huissiers, vérificateurs, évaluateurs domaine ...) vont-ils continuer à intervenir sur place ?
- Le directeur général, en réunion hier avec les OS nationales, a indiqué que « *le contrôle fiscal sera effectué à votre convenance* ». Nous trouvons la formulation un peu curieuse. Nous souhaiterions avoir votre position sur cette mission.

- Le ministre a indiqué que le télétravail devenait la règle pour les missions qui le permettait. Cela signifie-t-il une obligation pour les agents de télétravailler cinq jours par semaine ?
- Concernant le télétravail, contrairement au premier confinement, les services restent ouverts et le nombre de télétravailleurs est plus important. Quid des documents papier professionnels ? Sera-t-il autorisé de les amener au domicile (services fonciers, services de contrôle ...) ?
- Un recensement des volontaires pour le télétravail pendant les vacances nous a été signalé : des agents n'ont pas pu exprimer leur souhait et il leur a été répondu aujourd'hui que c'est trop tard (la date limite de réponse était apparemment fixée à mardi dernier). Nous vous demandons de permettre aux agents en question de formuler leur demande.
- Sur le même sujet, nous tenons à dénoncer vigoureusement l'attitude d'un comptable concernant le télétravail, qui met une pression inadmissible sur les agents qui en ont fait la demande, en essayant de limiter à une journée par semaine, au mépris des annonces gouvernementales et de la direction générale dans ce domaine.
- Enfin, le ministre a indiqué que le télétravail devenait la règle pour les missions qui le permettaient. Cela signifie-t-il une obligation pour les agents de travailler cinq jours par semaine en télétravail ?
- À la suite de votre annonce, jeudi dernier, de la fermeture du centre de contact de Toulouse au 1^{er} janvier 2022, vous vous êtes engagé oralement envers les agents du centre de contact de Toulouse à ce que tout ceux qui le souhaitent soient maintenus dans l'équipe de renfort. Bien que nous soyons opposés à cette fermeture qui sera un nouveau recul en matière d'accueil des usagers par téléphone et messagerie, nous rappelons ici la demande d'un engagement écrit de votre part qui formalise cette promesse.
- Nous souhaitons revenir sur l'organisation des enquêtes CHSCT, pour lesquelles nous vous avons relancé récemment, afin de clarifier votre position sur le sujet.
- Certains agents s'inquiètent, sur le site de Ranguel notamment, de la voltige dans les files d'attente et de l'accueil en banque à la suite des attentats perpétrés récemment. Ces collègues vous avaient déjà exprimé, par voie de pétition, leur volonté de ne pas utiliser la voltige, au motif de la pandémie et de la sécurité. Nous attendons de votre part une position ferme contre cette pratique qui concerne l'ensemble des accueils.



Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires CGT FiP 31